



PV CC Coppet 7/2015

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2011-2016**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2015

Début de la séance : 20h15
Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Approbation du Procès-verbal du 5 octobre 2015 ;
3. Communications du Bureau du Conseil communal ;
4. Communications de la Municipalité ;
5. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;
6. Rapport de la délégation des SITSE sur le préavis commun aux 11 communes No **07/2015-2016** concernant les modifications des statuts des SITSE ;
7. Rapport de la délégation des SITSE sur le préavis No **08/2015-2016** concernant la reprise des collecteurs des eaux claires et usées par les SITSE ;
8. Rapport de la commission ad hoc sur le préavis No **09/2015-2016** concernant le règlement d'utilisation de la plage des Rocailles ;
9. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;
10. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Présents	:	41
Excusés	:	12
Absents	:	2

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.
Majorité à 21 voix.

2. Approbation du Procès-verbal du 5 octobre 2015

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Oui : 35

Non : 0

Abst. : 5

Le PV du 5 octobre 2015 est approuvé à la majorité.

3. Communications du Bureau du Conseil communal

Lecture du courrier reçu de Mme Michèle Paquet

Cette lettre fait référence à des faits et événements survenus autour et à son domicile situé rue des Murs.

Le Président signale que ce genre de courrier ne devrait pas être adressé au Conseil communal mais à l'exécutif. Aucune réponse ne sera faite.

Elections communales – 28 février 2016

Le dépôt des listes de candidatures est fixé au 11 janvier 2016 à 12h00. Toutefois, le délai d'inscription sur la liste d'entente a été fixé au 4 janvier 2016 afin de permettre de procéder à un tirage au sort.

Une séance d'information se tiendra le lundi 23 novembre prochain à la salle communale pour présenter le système politique aux habitants de Coppet. Un formulaire d'inscription est remis aux conseillers présents ce soir.

Démission

M. Adrian Bede a annoncé sa démission pour des raisons professionnelles qui l'empêchent de s'impliquer plus dans sa tâche de conseiller. Il est remercié pour son engagement. Le nécessaire sera prochainement fait pour son remplacement.

4. Communications de la Municipalité

M. G. Produit

Piscine-patinoire

Un recours a été déposé à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) par des opposants.

Bacs rouges dans le Bourg

Une partie de ces bacs vont être retirés prochainement et seront récupérés par un festival de la région. L'aménagement routier temporaire se poursuivra encore six mois.

Fête du Bourg – accueil des Maulévrais

Une soirée est organisée ce vendredi 20 novembre afin de remercier les personnes qui ont accueilli nos visiteurs venus de loin.

Elections communales – 28 février 2016

La Municipalité devrait conduire une liste d'entente de 6 membres, dont probablement 5 sortants. Le Syndic conseille à l'assemblée de se représenter nombreux.

M. J.-C. Trotti

Eclairage des arcades du bourg

Un groupe de travail va être mis en place et sera composé de quelques membres de la commission des sites et monuments, ainsi que de la commission d'urbanisme. Un projet sera présenté au printemps prochain.

Mme N. Imesch

Courrier de Mme Michèle Paquet

Il est rappelé qu'une marche à suivre est à respecter. Lors d'un constat d'un évènement qui semble suspect, ou d'une atteinte à la propriété, le premier réflexe est d'appeler la police tél. 117 ou prendre contact avec le poste de Gendarmerie de Nyon tél. 022 557 54 21. Il faut noter que, la Municipalité ne peut rien faire, il faut déposer plainte.

Nouvelle station de base de téléphonie mobile au chemin du Signal

La Municipalité n'a pas octroyé le permis de construire et le mandataire a fait recours auprès de la CDAP.

Mme S. Paratore

Bus Prévention

Le bus itinérant de l'Espace Prévention est fréquemment installé près du Collège secondaire des Rojalets et sillonne la région. Lors de manifestations (promotions scolaires, fêtes de la jeunesse, etc.) ou sur les lieux de réunions improvisées comme les plages, les éducateurs informent et sensibilisent les jeunes sur la promotion de la santé et la prévention des comportements à risque.

Travailleur social (TPS)

M. Yoann Baumier a été engagé pour un poste à 50% par les communes de Terre Sainte. Sa mission auprès des jeunes consiste à :

- Les soutenir et les accompagner dans les défis qu'ils peuvent rencontrer ;
- Les informer et les sensibiliser sur les problématiques de l'alcool, du tabac, des drogues ;
- Les conseiller et les soutenir dans la réalisation d'actions et de projets, y compris dans les démarches administratives.

Il propose également un soutien aux parents et organise des entretiens individuels ou familiaux par rapport aux relations ado-adulte.

Lors de l'inauguration de la patinoire, M. Yoann Baumier était présent. Il a rapidement pu créer un lien avec les jeunes en patinant avec eux.

Pour plus d'informations et le rencontrer, il faut prendre contact avec Mme S. Paratore.

Mme I. Naville

Concours de dessins lors de la Fête du Bourg

Les œuvres des enfants sont exposées à la Maison de Commune.

Marché de Noël

Cette manifestation aura lieu du 2 au 6 décembre prochain au Château.

Concert de Noël de l'IMMA

Ce concert aura lieu le 8 décembre prochain.

Fête de Noël des commerçants

Organisée par l'Association des commerçants, elle aura lieu le jeudi 10 décembre prochain.

M. G. Produit

Préavis déposés pour la prochaine séance du 14 décembre 2015 :

- rémunération de la Municipalité pour la législature 2016-2021;
- budget 2016;
- cession des actions de Télé-Dôle SA au Conseil régional.

5. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

M. A. Maillard

Ascot

Lors de sa dernière séance, le conseil intercommunal de l'Ascot a approuvé le budget 2016. Celui-ci s'élève à CHF 10'957'755.00, soit une diminution de CHF 10'100.00 par rapport à 2015. Il est relevé qu'après les chamboulements suite à la mise en place d'HarmoS, les chiffres se sont stabilisés. La

participation de notre commune s'élève à CHF 1'835'844.55 pour 3044 habitants, ce qui représente la somme de CHF 603.00 par habitant. La répartition est la suivante : CHF 1'017'731.00 pour le primaire et CHF 818'113.00 pour le secondaire.

6. Rapport de la délégation des SITSE sur le préavis commun aux 11 communes No 07/2015-2016 concernant les modifications des statuts des SITSE

Le Président accueille M. Pascal Kilchherr, chef de service des SITSE, pour un bref résumé sur les préavis présentés ce soir et pour répondre aux questions techniques. Personne ne s'oppose à cette intervention.

M. P. Kilchherr souligne que les deux préavis sont liés mais peuvent être acceptés ou refusés indépendamment. Ils sont soumis à l'art. 113 de la loi sur les communes et ne peuvent pas être amendés par les Conseils communaux car déjà soumis aux commissions des communes.

Le premier objet concerne la modification des statuts des SITSE incluant le mode de facturation de l'épuration qui prendra maintenant en compte le nombre de m³ d'eau consommé, ainsi que l'introduction d'un deuxième but optionnel, qui fait l'objet du préavis 08/2015-2016, et qui influence également les statuts par rapport au plafond des emprunts qui passe de CHF 70 à CHF 75 millions.

A la demande du Président, le rapporteur de la délégation des SITSE, M. N. Gerber, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. M. Steib : Il remarque que le nombre des membres de la délégation fluctue entre 8 et 9.

M. Y. Riesen : Il s'agit d'un oubli d'un membre absent lors d'une séance.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 40

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 08/2015-2016 concernant la reprise des collecteurs des eaux claires et usées par les SITSE, est accepté à l'unanimité.

7. Rapport de la délégation des SITSE sur le préavis No 08/2015-2016 concernant la reprise des collecteurs des eaux claires et usées par les SITSE

A la demande du Président, le rapporteur de la délégation des SITSE, M. N. Gerber, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 40

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 08/2015-2016 concernant la reprise des collecteurs des eaux claires et usées par les SITSE, est accepté à l'unanimité.

M. G. Produit, au nom des autorités communales, remercie M. P. Kilchherr, ainsi que toute son équipe, pour l'excellence des prestations fournies.

8. Rapport de la commission ad hoc sur le préavis No 09/2015-2016 concernant le règlement d'utilisation de la plage des Rocailles

A la demande du Président, le rapporteur de la commission ad hoc, Mme F. Wildi Sugrañes, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. A. Alliste : Article 4, il aimerait des précisions sur les types de sanctions ?

Mme N. Imesch : Si un constat est fait, la Municipalité peut mettre une amende.

M. F. Formenti : Article 2, il ne comprend pas qu'il y ait des horaires d'ouverture le matin.

M. M. Gada : La plage est un lieu public et ces restrictions ne sont pas possibles.

M. J.-C. Trotti : Ces horaires ont été discutés avec le canton, cette limitation permet d'intervenir en cas d'abus.

Un échange sur ce point s'en suit.

Le Président clos cette discussion et propose de commencer par voter article par article et l'Assemblée passe au vote sur l'**article 1**.

Oui : 39

Non : 0

Abst. : 1

L'article 1 est accepté.

La discussion est ouverte sur l'**article 2**.

M. M. Gada : Revenant sur les horaires, il y a un règlement de police et les règles devraient être les mêmes que pour tondre les pelouses.

M. G. Produit : C'est une manière de coordonner les horaires du Parc des Rocailles et de la plage. Il rappelle que le lieu est sensible par rapport au voisinage.

M. N. Gerber : La plage a-t-elle un accès direct ?

M. J.-C. Trotti : C'est le cas.

Mme L. Bory : Dans le cas où la plage est cantonale, ce devrait être au canton de réglementer ce lieu.

M. G. Produit : Ce règlement a déjà été validé par le canton.

Mme A. Cherbuin : Elle propose de déposer un amendement sur cet article. A 21h15, une pause de quelques minutes est faite afin de permettre sa rédaction.

L'amendement proposé est le suivant :

Article 2 – Heures d'utilisation Nuisances

Les heures d'utilisation de la plage sont les suivantes :

— horaire d'été (1^{er} mai au 30 septembre) : 10h-22h ;

— horaire d'hiver (1^{er} octobre au 30 avril) : 10h-20h

Aucune nuisance ne sera tolérée en dehors de ce que prévoit le règlement de police à l'art. 43.

La Municipalité peut autoriser une utilisation prolongée une prolongation à 23h, à titre

La fin de l'article 2 demeure inchangée.

M. A. Gökök : Il ne comprend pas cette demande car elle discrédite la Municipalité dans les discussions avec les voisins.

Mme A. Cherbuin : La commune ne peut pas faire d'accord avec le voisinage.

Une discussion s'en suit.

L'Assemblée passe au vote sur l'amendement de l'article 2.

Oui : 15

Non : 18

Abst. : 7

L'amendement est refusé.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée passe au vote sur l'**article 2**.

Oui : 26

Non : 10

Abst. : 4

L'article 2 est accepté.

La discussion est ouverte sur **les articles 3 et 4**.

La parole n'étant pas demandée L'Assemblée passe au vote sur **les articles 3 et 4**.

Oui : 40

Non : 0

Abst. : 0

Les articles 3 et 4 sont acceptés à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur **l'article 5**.

M. M. Gada : Il ne comprend pas l'interdiction d'installer des grils sur la plage. Cet article ne devrait pas exister car il est déjà dans le règlement du Parc des Rocailles.

M. G. Produit : Il s'agit une nouvelle fois de cohérence entre les deux lieux. De plus, dans le cadre des réaménagements prévus sur le côté Genève, des installations de ce type pourraient être prévues.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée passe au vote sur **l'article 5**.

Oui : 37 Non : 0 Abst. : 3

L'article 5 est accepté.

La discussion est ouverte sur **l'article 6**.

M. G. Cherbuin : Il estime que cet article sur les nuisances sonores est sévère et propose un amendement qui stipule que les musiques ne doivent pas déranger les autres usagers.

L'Assemblée ne soutient pas cet amendement. La parole n'étant plus demandée, elle passe au vote sur **l'article 6**.

Oui : 36 Non : 3 Abst. : 1

L'article 6 est accepté.

La discussion est ouverte sur **l'article 7**.

M. P. Girardi : Il propose d'interdire les chiens.

La parole n'étant plus demandée L'Assemblée passe au vote sur **l'article 7**.

Oui : 40 Non : 0 Abst. : 0

L'article 7 est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur **les articles 8, 9 et 10**.

La parole n'étant pas demandée L'Assemblée passe au vote sur **les articles 8, 9 et 10**.

Oui : 40 Non : 0 Abst. : 0

Les articles 8, 9 et 10 sont acceptés à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur **l'ensemble du préavis**.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 37 Non : 2 Abst. : 1

Le préavis No 09/2015-2016 concernant le règlement d'utilisation de la plage des Rocailles, est accepté.

9. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 40 Non : 0 Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

10. Divers et propositions individuelles

M. G. Meylan : Il signale une lumière cassée dans le passage sous la gare.

M. J.-C. Trotti : Il prend note.

M. J.-P. Blanchoud : Suite à la démission de M. A. Bede, il rappelle sa participation dans la commission municipale de sécurité.

Le Président : Il remercie pour le rappel et signale que son remplacement sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. M. Gada : Il aimerait des nouvelles sur le projet de l'auberge communale.

M. G. Produit : Le projet prend du retard dû à des problèmes par rapport au plan de quartier et à l'affectation du sol.

M. E. Charlot-Valdieu : Il aimerait des nouvelles sur la construction des vestiaires au Chaucey.

M. J.-C. Trotti : Suite à un désaccord avec l'architecte sur le prix, le chantier a été stoppé. Si aucune solution n'est trouvée, il faudra revoir le projet et demander des autres offres.

M. A. Gökök : Il espère une solution rapide à ce problème.

M. G. Cherbuin : Est-ce que la Municipalité a l'intention de donner des détails sur l'explosion possible des budgets concernant la réfection de l'UAPE et la construction des vestiaires, ou va-t-elle engager ses compétences municipales pour les dépassements ?

M. G. Produit : Le préavis pour le vestiaire était de CHF 492'000.00 et ne doit pas être dépassé. Il est donc possible que nous soyons obligés de demander des offres à d'autres entreprises.

M. P. Girardi : Quand est-ce que les travaux de la plage des Rocailles sont prévus ?

M. J.-C. Trotti : D'ici la fin de l'année, nous devrions avoir des nouvelles du canton concernant le recours déposés par l'Association Rives Publiques.

M. M. Steib : Il aimerait des nouvelles concernant la propriété située à la Route Suisse 54 ?

M. G. Produit : Le propriétaire a reçu l'autorisation de démolir la villa, malgré l'opposition initiale de la Section monuments et sites qui est revenue sur sa position suite à sa visite sur place.

Le Président lève la séance du Conseil Communal à 22h.

La prochaine séance est prévue le 14 décembre 2015 à 18h15.

Le Président

La Secrétaire :

Yves Riesen

Christine Mutton